

CP SAR MAI 2020

« Dès le début de la crise du Covid-19, le Syndicat de l'appareil respiratoire (SAR) a recommandé aux pneumologues libéraux de maintenir leur cabinet ouvert afin de continuer à prendre en charge les urgences pneumologiques non Covid+, tout en prêtant main forte à leur confères dans les secteurs Covid + des établissements de santé publiques et privés.

La très grande majorité de la pneumologie libérale a suivi ces consignes, stoppant de fait les consultations de routine et les examens programmés. En conséquence, l'activité libérale a été drastiquement réduite, et les revenus amputés d'autant. Les pneumologues, quel que soit leur mode d'exercice - en première ligne dans cette infection au tropisme pulmonaire - ont joué le jeu, malgré les difficultés de protection sanitaire et d'organisation en milieu libéral. Dans une certaine urgence, ils ont en effet dû assurer la gestion de leur cabinet, rappeler les patients pour annuler ou reporter les consultations, s'équiper et se former pour la plupart à la téléconsultation (par visioconférence puis par téléphone), expliquer et programmer ces nouvelles modalités de consultation à distance auprès de patients pas toujours bien au fait de la technologie.

Nous avons donné, mais nous avons aussi beaucoup perdu. Le rapport « temps travaillé » sur « rémunération » a chuté car notre activité s'est concentrée sur la gestion de notre entreprise libérale : nos employés (secrétaires, infirmiers) ont dû télétravailler ou travailler sur place entourés de nombreuses précautions, voire être inscrits au chômage partiel, lorsqu'ils n'ont pas, parfois, exercés leur droit de retrait.

La baisse de notre activité, si elle était attendue, est cependant considérable. La perte sèche de notre chiffre d'affaires dans les cabinets de pneumologie libéraux varie entre 60 % et 80 %.

Certes, le chômage partiel est une aide. Comme toute entreprise nous avons eu également la possibilité d'un report (et non pas une exonération) de nos charges ainsi qu'un accès à des crédits professionnels. Nous avons obtenu une aide de la Sécurité sociale calculée en fonction d'un montant moyen des charges supportées par les pneumologues libéraux. Cependant, celui-ci est estimé aux alentours de 35 % alors que le montant réel des charges est plutôt de l'ordre de 50 %. **Nous n'avons pas reçu, à l'instar des établissements de santé, un douzième du chiffre d'affaire annuel, chaque mois tant que la crise dure** comme cela avait été demandé par le SAR et le syndicat des spécialistes, AvenirSpé.

Or, après la reprise du 11 mai 2020, notre activité ne ressemblera en rien à celle avant le Covid-19. Elle sera de facto ralentie par les mesures de précaution nécessaires pour recevoir les patients (consultations en présentiel toutes les trente minutes, environnement désinfecté régulièrement, protections supplémentaires lors des examens, etc.). Malgré les aides financières allouées – insuffisantes – une grande partie des cabinets de pneumologie souffrent et continueront pendant de nombreux mois à supporter une situation financière critique.

La pneumologie libérale a besoin d'être mise en sécurité, d'autant plus que nos charges vont augmenter (blouses et surblouses, masques, temps de désinfection...) alors même que notre exercice sera contraint par les précautions sanitaires. Certains cabinets devront licencier du personnel, c'est inévitable. Nous avons l'impression d'être les laissés-pour-compte, alors même que nous étions présents pour participer à l'effort collectif contre le Covid-19. **Après le pic épidémique arrive une crise des entreprises médicales libérales.** Ceci est d'autant plus préjudiciable que nous allons faire face à un afflux de patients dits « post-COVID » avec des probables séquelles respiratoires qui auront besoin de notre expertise. **Nous demandons à une revalorisation de la consultation pour ces patients, ainsi que des actes techniques qui doivent d'urgence être reconsidérés.**

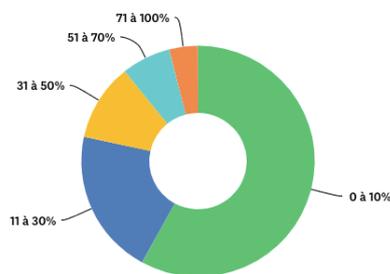
Par ailleurs, une colère monte doucement. Des conseils pratiques (avec quels produits désinfecter, etc.) nous seraient utiles pour reprendre notre activité. Au lieu de ça, **on nous adresse des recommandations dictées par des technocrates sur la manière d'exercer notre propre métier !**

Notre cœur de métier est de soigner et de protéger nos patients et que la reprise progressive se fera de la même façon et avec le même souci.

Enquête SAR (avril 2020) Activité du cabinet de pneumologie libérale en période d'épidémie de COVID-19

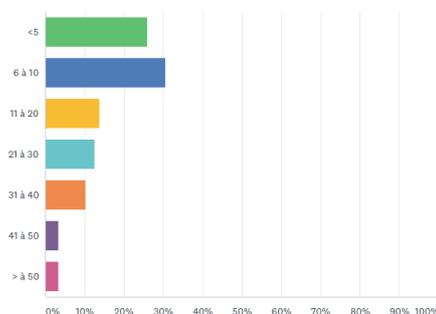
Afin de prendre la mesure de l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'activité et le mode de fonctionnement des cabinets libéraux de pneumologie, le Syndicat national de l'appareil respiratoire (SAR) a conduit une enquête en ligne* auprès de ses adhérents. Voici les résultats d'un premier questionnaire SAR-COVID-19 (volet 1), soumis du 20 avril au 10 mai 2020, au plus fort de la crise sanitaire.

- Chute brutale des consultations en présentiel, du fait du confinement de la population.** Sans surprise, pour 57,95 % des pneumologues interrogés, les consultations en présentiel ne représentent pas plus de 10 % comparativement à leur activité habituelle (entre 11 et 30 % pour 20, 75 % des répondants). Pour la plupart (66,86 %), cela correspond au maintien exclusif des consultations d'urgence.



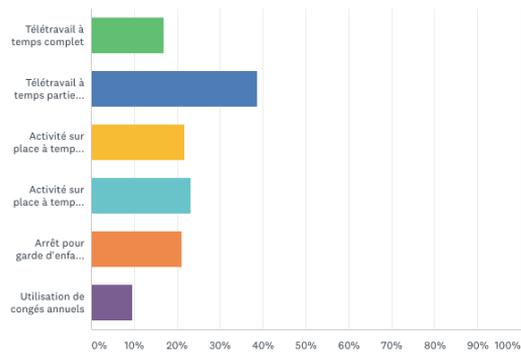
- L'engagement des pneumologues dans la téléconsultation.** 44,46 % des pneumologues interrogés déclarent effectuer 6 à 20 téléconsultations hebdomadaires. Mais alors que certains ont particulièrement adopté ce mode de consultation (10,34 % en ont réalisé entre 31 et 40 par semaine), un quart (25,86 %) n'a cependant pas dépassé les 5 téléconsultations hebdomadaires. Globalement, les téléconsultations représentent moins de 10 % de l'activité habituelle pour près de 70 % des pneumologues interrogés (68,39 %). Elles représentent néanmoins 11 à 30 % de leur activité pour 21,26 % d'entre eux. Quant à la valeur ajoutée de la vidéo par rapport à une conversation téléphonique, les avis divergent, 52,10 % des répondants n'y voyant pas d'intérêt particulier. Un tiers des pneumologues (31,82 %) délivre entre 6 et 10 conseils et avis téléphoniques par semaine.

Combien de téléconsultations par semaine avez-vous réalisées pendant cette même période ?

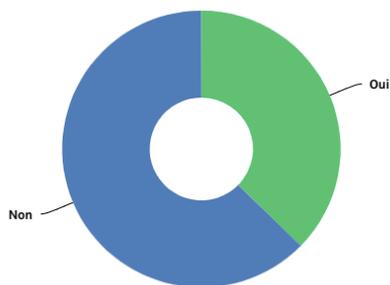


- Le secrétariat à temps partiel privilégié.** En matière de secrétariat, la solution la plus communément adoptée a été le télétravail à temps partiel couplé au chômage partiel (38,78 %). Néanmoins, un nombre non négligeable de pneumologues a conservé un secrétariat en présentiel à temps complet (23,13 %) voire associé à du télétravail (21,77

%). Le droit de retrait a été minoritaire, avancé par 14,01% des employé(e)s de cabinets de pneumologie libéraux.



- **Un intérêt pour le prêt de trésorerie garanti par l'Etat : 37,36 % des pneumologues pensent y recourir.**



Le volet 2 de l'enquête SAR-COVID-19 sera envoyé aux adhérents dans les suites du déconfinement du 11 mai 2020, dans l'optique de mesurer la reprise de l'activité des cabinets de pneumologie libéraux.

* Survey Monkey™; 176 répondants. Environ deux tiers des répondants sont conventionnés en secteur 1.